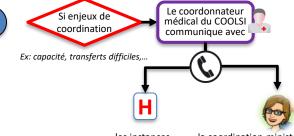
## Modèle Coordination COOLSI - Covid – 2<sup>e</sup> vague Direction de la coordination réseau et ministérielle

## Coordination des capacités en lits par étab.

- Chaque matin et chaque soir le le gestionnaire de lits/coordo. d'activités, inscrit dans la plateforme
  - a) La planification des lits pour chaque installation
    - ☐ la capacité/nb de lits COVID soins intensifs
    - ☐ la capacité/nb de lits non-COVID soins intensifs
    - ☐ la capacité/nb de lits COVID étage
  - b) La ou les installations de chaque établissement désigné ou les patients COVID doivent être transférés

(dans la section « message d'urgence » de l'écran de saisie de données) (sur la base d'informations transmises par son DSP)





les instances la coordination ministérielle réseau : administratives D. Poirier d'établissements/DSP

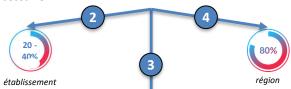


Ex: capacité ou transferts massifs (éclosion)

## Coordination de la capacité et contingence par étab.

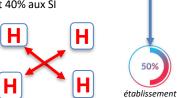


- Surveillance des DMS et permettre une fluidité
- S'assurer que les patients sortables des SI soient transférés aux étages lorsque requis et qu'un lit est rapidement disponible si nécessaire



Pour la région 06 lorsqu'un étab. a atteint 20% de sa cible de lits COVID aux étages et 40% aux SI :

- Les transferts par le COOLSI seront dirigés vers un autre étab.
- Des transferts pourront être considérés pour des patients séjournant aux urgences de CH ayant atteints la cible de 20% aux étages et 40% aux SI



Lorsqu'une région a atteint 80% de sa cible de lits COVID :

- Discussion avec la DGAUMIP
- La coordination réseau valide au COOLSI le
- Début des transferts interrégionaux de proximité et selon les expertises nécessaires via le COOLSI.

Lorsque 50% de la cible des lits Covid de l'établissement sont occupés par des patients Covid (étages et aux SI) :

- a) Délestage d'activités moins prioritaires à mettre en place ou à poursuivre
- b) Préciser la nouvelle capacité en lits Covid des installations (toujours en respectant la cible MSSS).